Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213503071-20261119-2026DCM58-DE

DEPARTEMENT---
ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERN

ARRONDISSEMENT
RENNES
CANTON de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 13/11/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 11
votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERN légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme FRÉNOY Marie-Hélène, Maire.

Etaient présents : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe, ACHTEN Diane, HANOT Vivien, PIEL Colette, POULNAIS Michel, LABONNE Gaëlle, ROUAULT Jean-Jacques, RENAIS Jean-François, DAUGAN Samuel, DOUESNEAU Nadège.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : DELAHAYE Youna a donné pouvoir à FRÉNOY Marie-Hélène
DEMAY Christine a donné pouvoir à TESSIER Philippe
MASSÉ Yannick a donné pouvoir à ROUAULT Jean-Jacques
BOUVIER Célia a donné pouvoir à DOUESNEAU Nadège

Mme PIEL Colette a été élue Secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-58 – CONVENTION 60ème ÉDITION DU TOUR DE BRETAGNE

Inscrit à l'ordre du jour

Mme la Maire informe les élus que la Commune de Saint-Pern accueillera l'arrivée de la 6ème étape du Tour de Bretagne Cycliste le vendredi 30 avril 2027.

Elle présente les termes de la convention établie entre la commune de Saint-Pern et l'Association Le Tour de Bretagne Cycliste, reprenant les obligations et charges de chaque signataire, la communication/promotion, l'assurance...

Sur le plan financier, la contribution financière de la commune à l'organisation s'élève à 6 000 Euros, contrepartie d'une prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 1 CONTRE et 2 abstentions : ACCEPTE les termes de la convention et charge Mme la Maire de la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre,

Mme La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY :

